

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE BRUXELLES.

ESPAGNE.

Madrid, le 16 août. — Les événemens sinistres dont l'Espagne était menacée depuis long-tems ont enfin éclaté. La crise vient de commencer : comment finira-t-elle ? Des mouvemens insurrectionnels se manifestent de toutes parts et en tous sens.

Il est évident que les mouvemens des constitutionnels et des royalistes, qui se sont manifestés simultanément, ont de vastes ramifications. Les mesures improvisées que l'on vient de prendre, n'auront probablement que de bien faibles résultats; mais quand bien même on parviendrait à étouffer par la force les soulèvemens opérés par les deux partis, nos maux réels ne diminueraient pas, à moins qu'on ne se débarrasse immédiatement des hommes qui dirigent notre politique depuis un an.

Quelles seront les suites de la crise épouvantable où nous nous trouvons ? Une armée française essaiera-t-elle de se présenter hostilement sur notre territoire ? Qui viendrait-elle combattre et sur quel parti s'appuierait-elle ? Les libéraux ne transigeront jamais avec ceux qui les ont attaqués, battus et abandonnés. Les royalistes de leur côté, regarderont d'un œil menaçant une armée qui aurait mission de soutenir les traîtres ou les imprudens qui entourent notre roi ; un pareil dessein soutenu par la force des armes révolterait l'orgueil espagnol. Le parti modéré lui-même, qui n'a aucune force, aucune influence, ne voit point dans la conduite du ministère français, l'intention prononcée d'établir en Espagne un système mitoyen.

M. d'Oubril, ministre de Russie, auprès de notre monarchie, possède au même degré l'inexpérience du ministère français, relativement aux affaires de notre pays, et les tentatives qu'il a faites hors de propos ont beaucoup contribué à la crise actuelle.

La plus grande confusion règne dans l'Andalousie.

On n'est pas fixé sur les forces de Bessières, il est probable qu'il n'est pas le seul général engagé dans le complot. On sait que les 50 hommes qu'il a désarmés à Brihuega n'étaient point des volontaires royalistes. On sait aussi qu'une compagnie de la garde royale qu'il a rencontrée en sortant de Madrid, a marché sous ses ordres. On dirige des troupes contre lui; mais on a de fortes craintes qu'elles ne passent de son côté. En supposant que les régimens que commande le général d'Espagne lui restent fidèles, et que Bessières ne soit pas assez fort pour lui résister, il est probable que ce dernier gagnera l'Aragon à travers les provinces montagneuses où il se défendra avec avantage. Le pays où il se trouve lui est bien connu; on se rappelle que dans la guerre contre les cortès, le général qu'on croyait dans l'Aragon, faillit surprendre Madrid.

Que faire dans l'extrémité où nous sommes réduits ? Céder à la rébellion serait une faute. Il faut donc la combattre, s'il est possible, mais avec des armes espagnoles; punir les coupables d'une manière exemplaire, punir même les ministres dont la conduite a fait naître de pareils désordres, ou dont l'incapacité n'a pas su les prévoir. Il faut calmer les esprits, et porter à la tête des hommes sages, vraiment royalistes, et que l'opinion appelle depuis long-tems. Voilà le seul moyen de remédier à nos malheurs. Tout autre serait infructueux, compromettrait le roi et amènerait peut-être une conflagration générale.

(Ext. de la corresp. part. de la Quotid.)

Les événemens dont l'Espagne est en ce moment le théâtre, sont de nature à réveiller l'attention sur cette malheureuse contrée. Tous les journaux de Paris s'accordent sur les graves conséquences que ces événemens pourront entraîner. Voici quelques-unes des réflexions du *Journal des Débats* sur les nouvelles données par l'*Etoile* et la *Quotidienne*:

« Le général Bessières l'un des chefs du parti royaliste en Espagne, est sorti de Madrid. Les troupes auxquelles ils s'est présenté l'ont suivi. Il marche sur l'Aragon : là, des hommes dévoués paraissent l'attendre.

« D'une autre part, on annonce que le parti opposé à celui de Bessières se met aussi en mouvement et s'organise sur divers points de l'Espagne.

« Voilà donc les deux partis qui divisent la malheureuse Espagne en présence.

« Cet événement dont les conséquences, si elles n'étaient promptement arrêtées, pourraient peut-être troubler l'Europe, était des long-tems prévu.

« Que va faire M. de Villèle ? Nos troupes marcheraient-elles contre Bessières, si Bessières résiste ou n'est pas promptement désarmé ? La France, par ce fait même, se trouverait alors auxiliaire du parti des anciennes cortès, que Bessières a combattus avec nous.

« Est-ce contre ce dernier parti que nos soldats prendraient les

armes ? C'est alors de Bessières, chef d'une insurrection, que la France deviendrait auxiliaire.

« Nos troupes ne se décideraient-elles pour personne ? Elles seraient en haine à tous.

« Tomberaient-elles également sur les deux partis ? Affreuse position ! Nous serions donc obligés de faire feu sur tout un peuple qui jetait naguères des fleurs sur nos pas ?

« Laisserions-nous nos troupes dans l'état de faiblesse où elles se trouvent, quant au nombre, au milieu des troubles de l'Espagne, si ces troubles devaient continuer ? Y aurait-il prudence à maintenir cette atténuation militaire ?

« Ferions-nous entrer de nouveaux soldats en Espagne ? Que dirait l'Angleterre, que dirait l'Espagne elle-même ?

« On se demandait hier comment M. le président du conseil prendrait ces nouvelles d'Espagne. La réponse fut unanime : il considérera, dit-on, ce qu'elle peuvent avoir d'inconvéniens pour les 3 p. 100.»

— Voici le récit des événemens qui ont précédé la rébellion de Bessières ; il renferme quelques faits qui méritent d'être connus :

Bessières avait été arrêté ; il s'est échappé, et n'a pas quitté Madrid secrètement, comme l'annonce l'*Etoile*. Un grand nombre de moines furent arrêtés le 14 à quelques lieues de Madrid. Le même jour, dans cette capitale, un religieux de la Merci prêchait qu'il fallait mettre sur le trône l'infant don Carlos, dont les bons principes étaient connus. On a vu que le 4, plus de 300 personnes, soupçonnées de favoriser un soulèvement pour don Carlos, avaient été arrêtées à Séville (1).

M. Zéa Bermudez a donné pendant 24 heures sa démission. Alors le parti de l'infant triomphait à tel point que l'infante son épouse conseillait amicalement au roi d'abdiquer, attendu que c'était le vœu de la nation ; le roi n'a pas jugé convenable de céder à ses exhortations, et força M. Zéa à reprendre le portefeuille ; il pardonna à son frère, mais à condition que celui-ci se rendrait en France ou en Italie, et que la princesse de Beira retournerait en Portugal. C'est le 13 que cette scène a eu lieu, dit-on ; on ajoute que le roi a fait appeler le général Cruz et qu'il est resté six heures avec S. M. De plus, la junte de sûreté publique était en permanence à Saint-Ildefonso ; M. Recacho y assistait. Ce surintendant de la police s'était rendu à la résidence royale pour y porter à la connaissance de S. M. les découvertes qu'il avait faites au moyen de la saisie de dépêches opérée par lui dans une auberge dite de l'*Esprit-Saint*. Tel était l'état des choses au moment où l'on apprit la révolte de Bessières.

Les nouveaux événemens dont l'Espagne est le théâtre, ajoutent un poids immense à la masse accablante de fautes sous laquelle le ministère français se débat depuis deux ans. Qu'a produit pour la paix de l'Europe, pour l'avantage de la France, pour le bonheur de l'Espagne cette guerre entreprise sous le prétexte de rendre la liberté à Ferdinand ? Elle a coûté 300 millions à la France, elle a couvert l'Espagne de débris et de cadavres et elle a fourni un prétexte plausible à tous ceux qui voudront, comme Bessières, se révolter contre le roi pour mettre fin à sa captivité.

— Au moment où Bessières vient de faire une levée de boucliers, dit le *Constitutionnel*, on sera peut-être bien-aise de recevoir des renseignements sur cet homme que le roi Ferdinand VII a converti de marques de distinction et de faveurs, qu'il a élevé aux premiers rangs de l'armée, et auquel il a confié l'important commandement militaire de la capitale et de la province de Madrid.

Bessières, général de fraîche date, vivait très obscurément dans la ville de Barcelone. Ayant trempé, en l'année 1821, dans un complot en Catalogne pour établir une république, le tribunal criminel de cette province l'a condamné à la peine de mort. L'échafaud était dressé sur la place de Barcelone, et Bessière était déjà en marche pour le lieu de l'exécution, lorsque le général Villà-Campa, gouverneur de la place, fit suspendre son exécution. Sa grâce a été accordée depuis.

Bessières a témoigné, pour tant de générosité, sa reconnaissance en levant, en 1822, une bande dans l'Aragon. Par un mouvement brusque de flibustier, il la conduisit à peu de distance de Madrid, dans le mois de janvier 1823. Un mouvement de stupeur et de surprise lui fit obtenir un avantage à Brihuega, nouveau théâtre de son aventure du jour, sur le général O'Daly ; il fit même prisonnier le général Plasencia. Battu plus tard par le général comte de l'Abisbal, il se fit remarquer depuis pour avoir été

(1) Il est à remarquer que rien d'officiel n'a encore été publié sur l'affaire de Séville. La *Quotidienne* prétend, comme on peut le voir, qu'une conspiration libérale y a été découverte. D'après d'autres journaux, Séville était le foyer d'une conspiration contre le roi d'Espagne, en faveur de son frère (v. notre n° du 26.)

cause du sang versé inutilement, le 19 mai 1823, dans les rues de Madrid, la veille de l'évacuation de cette place par les troupes espagnoles sous les ordres du général Zayas.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 août. — Notre gouvernement vient d'augmenter d'une livre sterling la prime accordée aux recrues pour l'infanterie. Les hommes qui s'enrôleront recevront 4 livres pour un service d'une durée illimitée; et 3 liv. 8 sh. 6 d. pour un service d'une durée limitée.

— Une commission royale a notifié hier aux deux chambres, représentées par leurs officiers, que le parlement qui avait été prorogé du 6 juillet au 25 août, était prorogé ultérieurement au mardi 1^{er} novembre prochain pour être tenu alors.

— On lit dans une lettre de Copenhague, datée du 15 août :

Selon les nouvelles arrivées de Stockholm, M. Alvarado, chargé d'affaires d'Espagne dans cette ville, a présenté à son excellence le comte de Wetterstedt, deux notes relativement à la vente de plusieurs navires de guerre suédois, destinés, comme le pense M. Alvarado, à renforcer la marine colombienne. La première de ces notes ne s'exprimant point dans des termes très précis, on y a fait une réponse évasive; mais la seconde étant rédigée d'une manière plus claire et plus énergique, le ministre des affaires étrangères de Suède y a répondu qu'il ne pouvait donner à M. Alvarado des explications ultérieures, avant que ce ministre espagnol n'ait reçu de sa cour des ordres précis sur cette affaire.

FRANCE.

Paris, le 27 août. — Une feuille avait dit que le duc de Wellington en quittant Paris se rendrait à Bruxelles; le *Journal des Débats* annonce que S. G. a eu l'honneur de chasser hier avec le roi et qu'elle part aujourd'hui pour Londres.

— Une pétition adressée par M. Barba au ministre de l'intérieur, pour obtenir qu'on lui rende son brevet, ou au moins qu'on le mette au nom de son fils, a été apostillée par tous les membres de l'académie française. Ce corps illustre a voulu par cette démarche donner un témoignage authentique de son estime à un négociant intègre, à un père de famille recommandable, qui depuis trente-quatre ans qu'il exerce la profession de libraire, s'est constamment honoré par sa probité et par ses bons procédés envers les gens de lettres.

— Dans le prospectus imprimé du collège d'Uxelles (Corrèze), on a été un peu surpris de trouver la phrase suivante, à laquelle du moins on ne peut reprocher un défaut de clarté.

« Nous espérons que nos collaborateurs seront unis, et que cette unité de vues et de sentimens contribuera puissamment aux progrès de nos élèves. Persuadés que l'ordre et la discipline sont l'ame des bonnes études, nous avons adopté le règlement qui est en vigueur dans les établissements des Jésuites, connus maintenant sous le nom de Pères de la foi. »

Le prospectus est vu et approuvé par le recteur de l'académie, et signé P. Delisle.

Voilà qui est positif, mais à quoi bon en prendre acte? Bientôt sans doute les Jésuites seront publiquement reconnus en France. Le ministre, qui paraît vouloir en revenir aux fameux systèmes de bascule, ne peut se dispenser de placer la reconnaissance des Jésuites à côté de celle de St. Domingue. (*L'Ami de la charte.*)

On a remarqué que depuis le 6 août, à une réaction de hausse succédait une réaction de baisse, ce qui a fait dire aux docteurs en finances que les trois pour cent étaient atteints de la fièvre intermittente, maladie que tout le monde regarde comme très grave quand elle a été contractée pendant la canicule.

Cours de la bourse du 27 août. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 102 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. — 3 p. 070, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 75. — Act. de la banque, 2185 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 47 1/2. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 102 fr. 30 c., à 3 heures 102 fr. 35 c. Trois pour cent. A 2 heures 71 fr. 55 c., à 3 heures 71 85.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 24 août. — Lord Cochrane n'est parti que lundi dernier. Le matin, il a pris congé des agens grecs. S. S. parle avec la plus grande confiance du succès de la cause. Son plan d'opérations a été vivement applaudi. On a jugé tellement importante la négociation par laquelle on a acquis à la Grèce ses connaissances nautiques et son courage invincible, qu' aussitôt qu'elle fut terminée, on a expédié pour la Grèce un courrier chargé d'annoncer cette nouvelle agréable.

— On lit dans le *Pilote* l'article suivant :

D'après les nouvelles de Londres, l'expédition de lord Cochrane en faveur de la Grèce était projetée depuis long-tems, et le comité grec anglais était entré en correspondance avec cet amiral pendant qu'il était au Brésil. Les mêmes nouvelles ajoutent que les vaisseaux qui doivent composer cette expédition sont prêts à prendre la mer, et que plusieurs bateaux à vapeur feront partie de cette escadre. Si des brûlots étaient dirigés par des bateaux de ce genre, nul doute que la flotte ottomane ne courût les plus grands dangers; l'intrepidité des marins grecs serait un sûr garant de la victoire.

— On mande de Pétersbourg, le 10 août :

Le gouvernement continue à ne rien laisser parvenir à la connaissance du public, concernant les négociations de M. de Minziaky à Constantinople. Ce silence sur le résultat de différentes notes qu'on sait que le chargé d'affaires russe a remises au reiss effendi, et la prolongation du séjour de nos armées sur le Pruth, démontrent assez que les différends qui existent depuis si long-tems entre la Russie et la Sublime-Porte sont encore bien loin d'être terminés à l'amiable. Aussi le départ du marquis de Ribeaupierre pour Constantinople est-il remis indéfiniment. La mauvaise foi du ministère ottoman, dit-on aujourd'hui, est trop connue pour que les puissances chrétiennes puissent espérer aucun résultat de toutes les négociations qu'on a entamées avec ce gouvernement barbare. C'est pourtant à ce gouvernement qu'on a sacrifié nos coreligionnaires, les malheureux Grecs.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 30 AOUT.

On vient d'ouvrir à Mons une souscription en faveur des Grecs.

Les journaux de France annoncent aussi qu'il vient de s'ouvrir une nouvelle à Rouen qui a déjà produit près de deux mille francs.

— Un journal des provinces septentrionales, très souvent bien informé des nouvelles de Bruxelles, qu'il donne de tems en tems, même avant les feuilles de la capitale, dit aujourd'hui sous la rubrique de cette ville qu'on doute que l'organisation judiciaire soit présentée par le gouvernement dans la session prochaine des états-généraux, mais qu'il est plus certain que la représentation nationale sera appelée à délibérer sur l'établissement de la garde communale. Qu'on nous permette à notre tour de concevoir quelques incertitudes sur la première partie de cette nouvelle et d'espérer encore qu'après dix années d'attente, le peuple Belge aura enfin une magistrature constitutionnelle. (*Le Belge.*)

— Un soldat de maréchaussée, qui allait de Tervueren à Corstenberg, sur un cheval d'emprunt, a péri d'une manière bien malheureuse; l'un de ses pistolets est parti et la balle s'étant introduite dans le bas-ventre, il n'a survécu que quelques instans à cette blessure.

— On apprend que l'organisation de la colonie agricole, dite de répression, est sur le point d'être achevée. On pourra y placer 2000 mendians tirés des différens dépôts de mendicité. On dit qu'en attendant on en admettra provisoirement mille. Le premier convoi est attendu dans la colonie du 10 au 15 septembre prochain. Tout y est préparé pour les recevoir.

MILICE. — Sur la question si l'individu qui a négligé dans le temps de se faire inscrire pour la milice, ou qui après avoir été inscrit, n'a pas répondu à l'appel, mais qui néanmoins a été mis à l'abri des poursuites de ces divers chefs par la loi du 21 décembre 1824, peut encore être accepté comme remplaçant. Le gouvernement a décidé l'affirmative tant d'après l'esprit que d'après la lettre de la loi précitée, pourvu que ces individus aient au surplus les qualités requises.

Le fait suivant, que nous lisons dans le journal de La Haye, renferme une leçon bien effrayante pour les artistes qui auront le courage de s'engager au théâtre de cette ville, sans faire preuve de talent ou de politesse.

La Haye, le 26 août. — Hier soir, à l'occasion d'une représentation extraordinaire de M. Philippe, il y a eu quelque tumulte. Dans la première pièce, le *Traité Nul*, le Collin (Edouard) n'eut pas le bonheur de plaire au public. Aussitôt on entendit des trépignements, des murmures qui se changèrent bientôt en sifflets.

Un des spectateurs cria à la porte! à bas! et l'acteur, qui durant la pièce entière avait subi plusieurs désagréments, profita de cette permission. Il fit quelques pas en avant, salua et abandonna le spectacle. Alors on entendit de tout côtés Edouard! Edouard à genoux! mais Edouard ne fit long-tems attendre. Comme le bruit redoublait, le régisseur vint sur le théâtre pour implorer l'indulgence du public, si on voulait que la représentation s'achevât.

Les directeurs! la police! Edouard à genoux! lui furent criés pour toute réponse, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine que le régisseur put faire comprendre que les directeurs avaient reçu l'ordre de ne point paraître.

Le cri Edouard à genoux n'en cessa pas d'avantage, et la police demanda à cet acteur de condescendre aux desirs du public. Sur ses refus constans, la garde fut appelée, et Edouard conduit entre quatre soldats fut amené sur le théâtre. On l'apporta sur l'avant-scène dans l'espoir qu'il ferait ses excuses, mais il refusa toujours et finit par s'évanouir. Alors on le transporta dans les coulisses; jet perçut que le régisseur vint à l'instant pour le remplacer par un autre acteur qui jouerait la pièce en main. Moncassin s'est fort bien acquitté de cette tâche.

Placés trop loin du lieu de la scène pour décider de quel côté était le bon droit, et si la vengeance n'a pas été poussée trop loin, nous nous bornons à remarquer que ce n'est point par des humiliations que l'on encourage les artistes, et qu'en tous cas l'intervention de la force armée dans les plaisirs publics ne peut jamais être que fort inconvenante.

Tableau des artistes composant la troupe de Verviers.

(L'année théâtrale commencera le 25 septembre prochain et se terminera le samedi veille des Rameaux, 1826.)

MM. Jausserand, les premiers rôles de comédies, les premiers amoureux d'opéra, quelques martin Théodore Brunneau, les forts jeunes premiers, des jeunes premiers au besoin, des amoureux de vaudevilles. Louis Rousseau, les jeunes 1^{ers} rôles, 2^e et 3^e amoureux de comédie, premiers amoureux de vaudeville, colins et seconds amoureux d'opéra. Bélier St-Aubert, troisièmes rôles, grands raisonneurs, des premiers rôles au besoin, Philippe et Gavaudan dans l'opéra, les Vertpré et rôles annexés dans le vaudeville. Reboul, les financiers et grimes dans la comédie, Jüillet, Laruelle et autres rôles analogues tant dans l'opéra que dans le vaudeville. Bayle, les pères nobles, rôles analogues dans le vaudeville, les Granger non comptant l'opéra. Nestor, les premiers comiques dans la comédie, dans l'opéra, emplois de Potier, Brunet, Perlet dans le vaudeville et les variétés. Edouard, les seconds comiques dans la comédie, des Trials dans l'opéra, rôles analogues dans le vaudeville et les variétés. Ernotte, grande utilité, deuxième basse taille dans l'opéra. L. Gaux, grande utilité en tous genres. Lambert, maître de musique.

Mmes Lucile Grassau, grands premiers rôles, grandes coquettes, emploi de Mlle Mars, sauf les rôles qui tiennent absolument à celui de jeune première. Nestor, jeunes premières dans la comédie, des Dugazons dans l'opéra, rôles analogues dans le vaudeville. Marialny, secondes amoureuses et ingénuités dans la comédie, 1^{re} Dugazons et Phélie dans l'opéra, des premières amoureuses dans le vaudeville. Victorine Choussat, premières soubrettes dans la comédie, tous rôles annexés à cet emploi dans le vaudeville et dans l'opéra. Ve Noyrigat, caractères dans la comédie, duignés dans l'opéra et le vaudeville. Caroline Deblieux, troisième amoureuse, deuxième au besoin, tant dans la comédie que dans l'opéra et le vaudeville. Delcourt, troisième amoureuse, deuxième soubrette, grande utilité d'emploi en tout genre.

MM. Gaux, souffleur. Braive, tailleur-costumier.

Pourquoi ces deux derniers emplois, qui complètent si heureusement l'énumération des artistes de Verviers, n'ont-ils pas figuré dans le tableau imposant et grandiose de la troupe de Liège? Notre artiste-souffleur, n'est-il pas aussi une utilité, une très grande utilité, beaucoup plus nécessaire que toutes les utilités qui ont joui des honneurs de l'impression? Nous aurions été bien aises de faire connaissance avec l'artiste-tailleur; notre curiosité est vivement piquée par le voile jeté sur l'artiste-coiffeur, c'est avec une véritable angoisse que le public attend le nom de l'artiste-allumeur.

Réponse d'un Turc à la note de M. de CHATEAUBRIAND sur la Grèce. (V. nos nos du 29 et 30 juillet dernier, Nouv. litt.)

Il n'y a dans ce petit pamphlet rien de turc que le style, plein d'énergie, mais trop souvent déparé par un cynisme que réprouvent les formes de la littérature moderne. On y voit en outre avec peine, à côté des plus saines maximes de droit public, des déclarations contre le christianisme, de violentes récriminations, un peu usées, et qui ne prouvent pas plus contre le christianisme que les excès de 1793 ne prouvent contre la philosophie.

L'auteur ne pardonne pas à M. de Chateaubriand d'avoir attendu qu'il fût débarrassé du fardeau d'un porte-feuille et d'un traitement de cent mille écus pour embrasser la cause des braves et malheureux Hellènes. Il lui dénie presque le droit de s'attribuer la noble mission d'écrire en leur faveur : les antécédens du ministre décréditent les paroles de l'orateur.

Vous dites : « Il n'y a personne qui osât prendre publiquement le parti de l'oppressé contre l'opprimé. »

Mais, Monsieur le vicomte, est-ce bien vous qui avez tracé ces lignes en 1825 ? Vous, plénipotentiaire au congrès de Vérone en 1822, vous, ministre des relations extérieures du roi très chrétien en 1823, vous qui avez sanctionné l'occupation de Naples, qui avez négocié la guerre contre l'Espagne ?

Les Grecs forment un peuple...

Où certes, les Grecs forment un peuple, mais les nations que je viens de citer, que sont-elles donc autre chose ? Et pourtant de quelle manière les a-t-on traitées, pour n'avoir voulu que ce que veulent les Grecs, auxquels seuls vous reconnaissez le droit de le vouloir.

Il est toujours possible de délivrer un peuple sans troubler le monde, dites-vous : « On ne trouble le monde que lorsqu'on veut asservir les hommes ; jamais lorsqu'on reconnaît, que l'on défend, que l'on sanctionne leurs droits ; droits qu'ils tiennent de la nature, et que, par cela seul, nul ne peut légitimement leur contester, ni leur ravir, pas même leur octroyer. »

Notre écrivain pense que M. de Chateaubriand a un peu rétréci la question des Grecs, en la subordonnant à des principes de religion et de politique, au lieu d'y voir la cause de l'humanité tout entière, la lutte du droit contre la force, de l'opprimé contre l'oppressé. Ici la réponse est remarquable par la justesse des pensées et l'énergie du style :

Toutes choses pesées, dites vous, le droit de souveraineté ne peut pas être vu du même œil sous la domination du croissant que sous l'empire de la croix.

Voilà toute votre note : elle est renfermée, tout entière, dans cette seule proposition ; et aucune proposition ne fut jamais plus funeste, ni pour les peuples, ni pour les rois eux-mêmes.

Beaucoup de choses pourraient être dites sur la légitimité des princes que je suis loin de leur contester, pourvu qu'on veuille bien s'accorder, par compensation, que ce pauvre petit milliard d'êtres, à deux pieds sans plumes, qui fourmillent sur le globe, et qui forment les nations, possède aussi sa part de légitimité ; car, en vérité, si on prenait à la lettre toutes les belles choses qu'on nous débite, principalement depuis dix ans, sur cette matière, on serait tenté de croire que le genre humain tout entier est sorti de l'hôpital.

Qu la légitimité existe partout, ou elle n'existe nulle part. La légitimité est une théorie politique pour laquelle je professe le plus profond respect, mais qui est et doit être entièrement indépendante des croyances religieuses, sous peine de bouleverser les empires.

Pour nous autres orientaux, un usurpateur n'est que le fondateur d'une légitimité, et un légitime, l'héritier d'une usurpation.

La lutte dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne, entre les protestans et les catholiques est certes des plus chaudes ; mais celui qui oserait y aller prêcher la légitimité des Stuarts serait assommé par le peuple, avant même que l'autorité eût pris la peine de l'envoyer à Bedlam.

Si le Grand Seigneur n'est pas le souverain légitime des Grecs, je ne vois pas trop, d'après vos propres argumens, pourquoi le roi d'Espagne serait le souverain légitime du Mexique. Tout musulman que je suis, j'incline très fort à soutenir qu'aucun roi, peu importe son titre, n'a l'ombre du droit de régner, par force, sur des peuples qui ne veulent pas de lui.

Le Grand Seigneur ne prétend point aux honneurs de la légitimité qu'on veut bien lui décerner... Qui vous l'a dit ? Il y prétend de par le Koran et l'épée, comme d'autres par la grâce de Dieu, et toujours de l'épée ; car prenez la chose comme vous le voudrez, l'ultima ratio des rois musulmans comme des rois chrétiens, des légitimes comme des usurpateurs, c'est la force, c'est l'épée ou le canon ; à cela près que les usurpateurs sont dans la nécessité de s'en servir d'une manière beaucoup plus brillante que les légitimes, par la raison toute simple que les premiers sont les auteurs de leur propre fortune, et que les seconds la trouvent toute faite sur leur berceau.

Si tous les peuples avaient eu l'ombre du sens commun, et tous les rois de la bonne foi, les uns, avant de décerner une couronne, auraient dû prendre pour devise le slogan, non, du célèbre serment d'Aragon, et les autres, en l'acceptant, auraient dit : Je maintiendrai, comme l'a dit, et comme l'a fait, un roi contemporain, qui a consolidé sa puissance, en honorant le diadème, par son respect pour les lois qu'il a jurées.

L'adversaire du noble pair examine ensuite le passage de la Note sur la Grèce, où M. de Chateaubriand s'efforce d'établir que la tendance des Hellènes est plutôt monarchique que républicaine. Il partage l'avis de son antagoniste et il se fonde spécialement sur le triste essai que différens peuples de l'Europe ont fait, de nos jours, du régime démocratique, essai qui a dû les en dégoûter. Quant aux causes qui, dans le Nouveau-Monde, ont fait prévaloir le système républicain, il ne partage pas l'opinion de l'auteur de la note.

Du reste, Monsieur le vicomte, ce ne sont pas tant les passions vives pressées qui défontent les peuples du sud américain, d'accorder avec la légitimité la monarchie représentative ; ce sont les déplorables exemples de leur offre une grande partie de l'Europe depuis onze ans ; le scandale de sermens rétractés, de constitutions dédaigneusement octroyées et perfidement démolies, le parjure transformé en droit, la trahison érigée en devoir, récompensée comme vertu, et toutes les idées de morale, d'honneur, de religion intervenues de la sorte et foulées, au nom de l'autel et du trône.

Vous avez mis le doigt sur la plaie, Monsieur le vicomte ; les malheurs de l'Europe et du monde viennent de ce que les rois, mal conseillés, ont regardé de tout temps, ainsi que vous le dites, le port comme l'écueil ; et voilà pourquoi le vaisseau de l'état, mal gouverné, a été perpétuellement rejeté dans une mer orageuse ; et l'avenir des antiques royaumes de l'Europe ne peut être menacé par l'existence de tout un monde républicain,

que si certains cabinets persistent à ne pas reconnaître qu'on ne mène pas les hommes du 19^e siècle avec les vieilleries du treizième, et qu'il n'existe, pour soutenir les monarches sur leurs trônes, d'autre droit divin que l'amour des peuples, ni de légitimité plus impérissable que celle qui se fonde sur la justice et la raison.

L'auteur de l'opuscule que nous analysons termine en jetant un coup-d'œil sur la conduite de certains cabinets envers les Grecs ; sur celle de ces êtres vils qui, indignes du nom d'homme et de chrétien, n'ont pas rougi de vendre leurs services au pacha d'Egypte. Il examine aussi l'importance et la nature des secours offerts aux Hellènes par les peuples les plus civilisés de l'opulente Europe. Dans cette dernière partie, l'écrivain s'élève parfois à la plus haute éloquence. Généreuse indignation, ironie amère, pathétique vrai et profond, tout s'y trouve : ici l'éloge est sans restriction ; nous ne pouvons résister au désir de citer ce morceau tout entier :

« Ici, Monsieur le vicomte, je me trouve de votre avis, j'avoue qu'il est odieux que des princes et des peuples chrétiens laissent, de sang-froid, égorgé un peuple chrétien comme eux. Vous nous qualifiez assez lestement d'infidèles, mais si pareille chose nous arrivait, vous nous verriez beaucoup plus prompts à secourir nos frères, que vous ne l'êtes, vous chrétiens, à secourir les vôtres. »

« Jamais les Turcs, les Juifs, les idolâtres, n'offrirent au monde le scandale d'alliances conclues avec les chrétiens, pour combattre des Turcs, des Juifs, des idolâtres, mais nous avons vu, et de nos jours, des chrétiens catholiques former une alliance monstrueuse avec des turcs, pour combattre des chrétiens. »

« Oui, Monsieur le vicomte, la guerre d'extermination afflige la chrétienté ; laquelle, du reste, semble s'affliger bien doucement, si l'on en juge par la mesquinerie des efforts qu'elle fait en faveur des chrétiens de la Grèce ; et je prétends, moi, que toute guerre de ce genre devrait affliger l'humanité entière. »

« Je ne balance pas à le dire : tant que la liberté de la Grèce sera en danger, et que je verrai en Europe un bal, une fête, une réjouissance quelconque publique ou privée, je dirai hautement : les peuples de cette fastueuse Europe non-seulement ne sont pas chrétiens, mais ce ne sont pas même des hommes. »

« Oui, chrétiens, oui, hommes, dignes de l'être dans le monde entier, si la Grèce succombe, la génération qui l'aura vue périr sera deshonorée pour jamais. L'histoire inexorable et juste placera l'infamie sur le berceau comme sur le tombeau du siècle. »

« Ni la gloire des combats, ni les progrès de vos lois, ni les succès dans les arts, pas même vos fondations philanthropiques, rien ne saura vous racheter de la honte éternelle d'avoir laissé périr sous le couteau une nation entière ; et quelle nation, juste ciel !!! »

« Si la jeune femme, ornée des grâces que la nature lui prodigua, voulait se passer d'une parure inutile ; si la vieille coquette avait le bon esprit de s'épargner le ridicule que cette parure ajoute à son âge ; si l'opulent financier, le fastueux diplomate, le voluptueux sybarite, savaient se renfermer dans la seule aisance, et le modeste bourgeois dans le strict nécessaire, un million par jour arriverait dans le trésor de la Grèce, pendant un an ; et sans qu'un seul individu de la terre eût fait de véritable sacrifice, eût rien retranché de son bonheur réel, la Grèce serait sauvée et l'honneur du siècle avec elle. »

« Peuples du monde entier, imitez l'illustre Byron. »

Après avoir noblement vengé sa patrie de la honte d'avoir produit un Hudson-Lowe, un Castlereagh, il l'a enrichie d'un grand nom dont elle peut s'enorgueillir ; lui seul, jusqu'ici, a su faire dignement ce que la cause auguste de la liberté est digne qu'on fasse en sa défense.

Peuples du monde entier ! vous deviendrez l'exécration des siècles, si vous souffrez que la Grèce succombe. De quel droit osez-vous parler des Turcs ou des Grecs, si vous, leurs amis, vous en avez vu, de sang-froid, l'extermination ? Accourez de toutes parts aux champs sacrés de Salamine et de Mycale, et là, combattez depuis le berceau de Lycorgue jusqu'au tombeau de Léonidas.

Combattez pour les Grecs, non parce qu'ils sont chrétiens, mais parce qu'ils sont opprimés ! tombez sur les Turcs, non parce qu'ils sont Turcs, mais parce qu'ils sont oppresseurs !

Quant à moi, la nature me fit homme, avant que les miens me fissent musulman, et je me suis dit, toute ma vie, avec le poète de Carthage :

Homo sum, humani nihil a me alienum puto. (1)

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Ch. Froment, poète aussi spirituel que prosateur élégant, va publier la collection de ses œuvres. Nous nous empresserons de rendre compte à nos lecteurs des productions de l'un des écrivains les plus distingués de la Belgique.

Darboville, long-temps exilé du théâtre Feydeau, vient d'y reparaitre dans le rôle de *Micheli des Deux Journées*, mais sans beaucoup de succès. Il a été accueilli très-froidement ; toute sa voix, dit M. Mély-Janin, s'est réfugiée dans son nez, et en conscience ce n'était point là sa place.

Industrie. — Parmi les compagnies récemment formées à Londres, l'on en remarque une qui a pour objet de fabriquer le pain au moyen d'une machine. Les entrepreneurs espèrent remédier ainsi au défaut de propre inséparable de la fabrication manuelle, et obtenir plus de célérité dans le travail et plus d'économie dans les dépenses. Ils calculent qu'ils pourront vendre leur pain tellement au-dessous de son prix acheté à Londres que les boulangers existans seront forcés de se contenter d'un honnête bénéfice. Ils disent qu'à Gènes et dans d'autres villes du continent, des boulangeries sont depuis long-temps établies dans les mêmes principes.

COMMERCE.

Ceux de nos lecteurs que les matières de finances intéressent, auront remarqué que les fonds des gouvernemens d'Amérique ne sont point cotés à la Bourse de France. Il paraît que MM. les agens de change n'ont pas osé les laisser coter sans en référer au ministre, qui ne répond pas. (2) Si l'on veut entrer

(1) « Je suis homme, et tout homme est un ami pour moi. (Trad. de RACINE, fils.) »

(2) Les fonds américains ne sont pas non plus cotés aux bourses d'Anvers et d'Amsterdam, ainsi qu'ils le sont sur la place de Londres. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les suretés et les avantages qui sont offerts à celui qui spéculé dans les fonds de Colombie et du Mexique, à tel point qu'ils sont plus courants au marché de Londres que les fonds autrichiens, russes ou napolitains. (Voir pour plus amples renseignemens notre n° 157.)

franchement dans les voies du crédit, dit à ce sujet le *Journal de Commerce*, qu'on facilite donc la circulation de toutes les valeurs que le crédit fait naître. Nous espérons n'avoir plus besoin de revenir sur ce sujet, depuis qu'il existe une ordonnance royale qui permet de coter à la bourse les obligations de tous les gouvernements étrangers. Pourquoi consulter son excellence. L'ordonnance royale n'existe-t-elle plus? Les gouvernements du Mexique et de Colombie ne seraient-ils pas des gouvernements étrangers? Veut-on faire décider une question de politique par la cote de la bourse? Ne trouve-t-on pas sur cette cote les obligations des cortès d'Espagne? Peut-on entendre que le gouvernement des cortès existe, et que celui de Colombie n'existe pas?

Dans quels embarras l'on se jette en voulant mêler des considérations politiques aux transactions commerciales! Laissez coter, une fois pour toutes, tout ce qui a une valeur, ou faites vous les juges souverains des valeurs, et imposez le sceau de l'état à tout ce qui peut être acheté ou vendu. Laissez à chacun apprécier chaque chose ce qu'elle vaut, ou protégez de votre influence ou de vos armées les valeurs que vous avez laissé coter officiellement. Il faut faire ou laisser faire, vouloir ou ne vouloir pas.

La cour de cassation de France, vient de prononcer un arrêt fort important duquel il résulte que les opérations d'escompte, lorsque d'ailleurs elles n'ont pas pour objet de cacher un simple prêt d'argent, ne sont pas punies par la loi du 3 septembre 1807, relative au délit d'usure.

BOURSE D'ANVERS, du 29 août.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été faiblement soutenus et offerts. P. B. Dette active 59 1/2. Obl. du synd. 99 3/4. Act. soc. com. 101 1/4 A.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité à 178 0/10 p. Le Londres court a été offert à 3978 1/2 P, le 3 mois à 3974 1/2 P; le 2 mois s'est placé à 3975 1/2. Le Paris est rare, il a été recherché. Le court est coté 47 1/2 0/10 P, le 2 mois 47 1/8 A. Le Francfort court et à six semaines est rare; ils sont cotés le 1er. 36 1/2 A, le 2me. 36 1/4 A. Le papier à 3 mois a été offert à 36 P.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 274 caisses sucre Havane blond à fl. 25 1/2, en entrepôt.

900 Cuirs Fernambouc ont été traités à 53 c.; et 1,000 Buénos-Ayres, du poids de 10 à 14 l., à 63 1/8 c.

Il s'est écoulé 15,000 l. bois de Campêche coupe Jamaïque à fl. 5; et 15,000 l. coupe d'Espagne de fl. 6 à fl. 6 1/4.

On a payé 67 9/100 c., pour 21 balles coton Géorgie.

* Il y a eu samedi après-midi une vente publique de cuirs avariés: on a payé les Brésiliens de 55 à 60 cents, et les Fernambouc de 47 1/2 à 50 cents.

TEMPÉRATURE DU 30 AOUT.

A 9 h. du mat., 16 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 20 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 28 au 29 août.

Naissances: 8 garçons, 8 filles.

Décès: 3 garçons, 3 filles, 3 hommes, 2 femmes; savoir:

Jean-Joseph Dubuis, âgé de 70 ans, prêtre, faubourg Sainte-Walburge.

Hubert Blavier, âgé de 80 ans, menuisier, rue aux Vennes, célibataire.

Michel Broquet, âgé de 44 ans, fleur, rue Petite-Bèche, époux de Marie-Catherine Santé.

Anne-Marie Vincent, âgée de 89 ans, sans prof., rue du Vertbois, veuve de François Carmanne.

Marie-Catherine Topet, âgée de 67 ans, sans prof., faub. d'Amersœur, veuve de Jean-François Topet.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Un jardinier, connaissant parfaitement tout ce qui concerne son état, cherche à se placer. S'adresser pour plus amples renseignements chez le concierge de l'université.

Ch. Auguste JUDON, enseignant depuis deux ans les langues hollandaise et latine, au pensionnat dirigé par M. l'abbé Raes, en Bor-sous-Argenteau, prévient les jeunes-gens qui désirent s'appliquer à l'étude de ces langues, qu'à dater du premier septembre prochain, il commencera un cours de hollandais, et donnera des répétitions de latin. Il choisira, à cet effet, les heures qui ne seront pas employées aux études du collège. Son local est place de la comédie, n° 791. S'adresser, en attendant, pour se faire inscrire, à M. Ad. JUDON, rue Basse-Sauvenière, numéro 807.

A vendre ou louer dès-à-présent pour un terme de 3 ans au moins une maison très-commode, ayant deux sorties, entièrement remise à neuf et agréablement située sur la Batte. S'adresser rue de l'Agneau, n° 420.

Un homme de 40 ans, muni de bons certificats, donnant leçon de dessin, d'écriture, de mathématiques, etc., enseignant la tenue des livres, tant à parties simples qu'à parties doubles, désire se placer dans un pensionnat, comme professeur; ou dans une maison de commerce pour y tenir les livres. S'adresser à M. Antoine DAUCHAT, rue Neuve, à Hodimont, près Verviers.

() A vendre ou échanger contre biens fonds ou rentes, une très-jolie maison, avantageusement située en la ville de Herve, non moins propre à un grand commerce qu'au logement d'un homme de lettres. S'adresser à maître HALLEUX, notaire à Battice, soussigné, autorisé de traiter de gré-à-gré avec les amateurs, lequel est pareillement chargé de la vente d'une des principales et meilleures fermes du canton de Herve.

HALLEUX, notaire.

VENTE VOLONTAIRE D'IMMEUBLES.

Jedi quinze septembre 1825, à dix heures du matin, la veuve Jean-Mathieu Steck et les enfans de ce dernier, feront vendre publiquement, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et adjudger définitivement, même au-dessous des mises à prix, devant M. le juge de paix du canton de Verviers, en la salle de ses audiences, à l'ancien couvent des Carmes, à Verviers, par le ministère du notaire XHARDEZ, commis par jugement du tribunal civil séant à Liège, le douze juillet dernier.

1° Une maison habitée par ladite veuve, au bourg de Hodimont, cotée n° 135, rue de la Chapelle, entre celles de la veuve Dumont et de Jacques Poumay.

2° Une petite ferme située à Petahez, commune de Lambertmont, consistant en bâtiment pour l'habitation et l'exploitation, fournil, jardin légumier et quatre prairies contigues.

3° Une maison et jardin potager au même lieu de Petahez, occupée par le Sr. Sauremont.

Le cahier des charges présente sûreté et facilité aux acquéreurs; il est déposé en l'étude du notaire XHARDEZ, à Soiron, et on peut aussi le voir chez le notaire Lys, à Verviers.

A louer pour le Noël prochain, une belle maison de commerce, située rue Neuve, n° 956, avec un bâtiment derrière. S'adresser à M. CLOSON, n° 713, derrière la salle de spectacle.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le jeudi premier septembre prochain, aux dix heures du matin, au domicile du sieur Pierre-Joseph Chevalet, à Aywaille, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets, consistant en tables, chaises, haute garde-robe, buffet, un veau et différents autres objets. Le tout argent comptant.

Superbe hôtel à louer, le tout ou en partie.

A louer le superbe hôtel occupé par M. Vandenberg, banquier, gisant place de la Comédie, à Liège, composé de plusieurs grands salons au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second, plusieurs chambres de domestiques au-dessus, 3 belles caves, un office, deux grandes cuisines, lavoir, 3 pompes à l'eau de puits, une grande citerne à l'eau de pluie, avec sa pompe, une grande cour, un grand jardin bien arboré, une remise à placer 7 ou 8 voitures au-dessus de laquelle il y a 3 belles chambres, une écurie pour 5 ou 6 chevaux, etc. S'adresser à M. Laurent A. J. ROBERG, propriétaire, Outre-Meuse, à Liège.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du St-Ion, n° 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE DE BELLES PROPRIÉTÉS.

() situées à Namur et communes voisines, royaume des Pays-Bas.

L'ADJUDICATION aura lieu à Namur, le 11 Septembre 1825.

1° Un grand et bel Hôtel situé à Namur, rue du Lombard, précédemment occupé par M. le comte Louis de la Roche, bourgmestre de la dite ville, avec fonderies de cuivre y appartenant, cours, jardins réguliers et anglais, belvédère, volière à l'italienne, magasins, remises, écuries, et grandes dépendances, plus un très-grand jardin de rapport, séparé, mais auquel on communique par un souterrain.

Les glaces ornant l'hôtel, font partie de la vente. Le tout de la consistance de près de trois hectares ou trois bonniers, mesure locale.

2° Des Usines, consistant en lamineries, fonderies, batteries, tréfileries, avec les cours d'eau, roues, machines et ustensiles servant à leur exploitation, maisons de maître et d'ouvriers, jardins, bois, étangs et prairies, situés sur le ruisseau de Brunot à deux lieues de Namur, commune de Brunot et autres circonvoisines, comprenant une étendue de 7 hectares 91 ares 11 centiares, ou 10 bonniers, 182 verges mesure locale.

Ces propriétés, dépendant de l'actif de la faillite de M. Raymond Aimé de Montaignac, ancien négociant, demeurant actuellement à Rugles, département de l'Eure, et lui provenant d'acquisition qu'il en a faite sur M. le comte de la Roche et la feue dame son épouse, seront divisées en huit lots dont plusieurs pourront être réunis; la vente s'en fera aux enchères et à l'extinction des feux, le 11 septembre 1825, les 3 heures de relevée, pardevant M. le Juge de Paix du canton du nord de Namur, et par le ministère de M^e. DENIS, notaire en la dite ville;

A la requête des syndics provisoires de la dite faillite, en présence, et du consentement exprès dudit de Montaignac et en vertu d'un jugement du tribunal de commerce du département de la Seine, en date du 24 novembre 1824;

1° Dans les formes prescrites par la loi du royaume des Pays-Bas, du 12 juin 1816;

2° Et sous les charges, clauses et conditions insérées au procès-verbal d'adjudication.

S'adresser, pour prendre connaissance des charges et conditions, ainsi que des plans et titres de propriété:

A Namur, chez M. DE BEHR, avocat, rue de Bavière, n. 900.

Chez M^e. DENIS, notaire en la dite ville;

Et chez M^e. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château n. 248, à Liège, pour connaître en détail, les dites propriétés.